Après 6 incidents graves, l'élève de 3ème est exclu… sa mère, « migrante », porte plainte !

écrit par Maxime | 10 novembre 2018

La violence scolaire émane parfois de migrants.
https://www.lanouvellerepublique.fr/poitiers/violence-scolaire-une-exclusion-contestee
On a ici une illustration de l'esprit « faites comme chez vous, tout est permis », l'esprit sans gêne poussé à l'extrême, au point de susciter une réaction de la communauté éducative.
L'enfant bagarreur, misogyne, venu d'ailleurs, récemment entré en France avec sa mère, qui a de plus le culot de saisir la justice pour contester et reprocher à l'établissement un effort insuffisant d'intégration, est finalement exclu.
Je ne sais pas si ça lui fait vraiment de l'effet. Par contre, si ces deux-là étaient boutés hors du territoire et assurés de ne pas pouvoir y remettre les pieds, ça leur servirait peut-être de leçon ?

» (…) La *mère du jeune garçon se pose en victime Le jeune B. est admis au collège Ronsard à la rentrée 2015, peu de temps après son entrée en France en compagnie de sa mère. Dès le*

deuxième trimestre, il s'avère que B. a décidé de perturber les cours, ce qui lui vaut un premier avertissement, sans le moindre effet.
Dès la rentrée suivante, le 29 septembre, l'élève perturbateur s'en prend à un camarade de cinquième, qu'il moleste : il est exclu du cours et se voit infliger un second avertissement. Le 23 janvier, B. frappe à nouveau un élève, de quatrième cette fois : il est exclu trois jours.
A son retour, la situation empire : le 27 janvier, il insulte l'ensemble des filles de sa classe ; le 30, les propos « douteux » qu'il profère provoquent une bagarre ; le 2 février, il balance son poing dans la figure d'une petite de sixième et lui fait savoir que, si elle le dénonce et s'il est exclu, il lui réglera son compte.

Le 14 février, enfin, le collège se décide à exclure définitivement cet élève de troisième. Une sanction qui ne plaît visiblement pas à la maman de l'individu, qui saisit le tribunal administratif, prétextant que son fils n'a pas eu droit à une défense digne de ce nom, qu'il n'a rien fait de mal et que c'est l'établissement qui est en cause pour ne pas l'avoir assez aidé dans son intégration. Les juges, on l'imagine, ont rejeté cette requête mardi ».

On remarquera l'art de l'euphémisme, provenant soit du journaliste, soit de ses sources (tribunal ? collège?) au sujet des soi-disant « *propos douteux* » :
C'était à l'occasion du cours du la Shoah ? Du cours sur la colonisation ? Du cours d'éducation civique ?